Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or di along interior margin / La reliure serrée causer de l'ombre ou de la distorsion le marge intérieure.	peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

Lettres.

Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées, franches de port au Réducteur en Ches. Pour les Innonces, vois le la rif à lu dernière colonne.

POLITIQUES, COMMERCIAUX

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 4 JUIN 1850.

No. 75.

Le Comité de Salut Public. Suite et fin.

(Voir le No. du 31 mai.)

" De son côté, la Convention sapait, avec une insernale opiniatreté, les derniers et suibles appuis de ce qui restait de religion. Le 19 juillet 1793, elle avait rendu un décret condammant à la déportation les évêques qui s'opposcraient au mariage de leurs prêtres. Le 10 novembre, elle rendait un décret nouveau assurant une pension aux prêtres qui abjureraient leurs croyances, et le 23, elle chargeait toutes les autorités de recevoir ces apostasies (1). L'article 7 de la Constitution de 1793 garantissuit le libre exercice des cultes : étaitce respecter le culte catholique que d'intervenir dans sa discipline par des décrets comminatoires, de profuner ou de fermer ses églises, et de travailler à sa destruction par des récompenses dont le prix était imposé aux catholiques eux-mêmes! Surtout était-ce respecter la liberté du catholicisme que d'encourager publiquement les profanations par lesquelles se termina cette guerre faite aux

croyances? "Pendant la fin du mois de frimaire an II et pendant tout le mois du brumaire, les jacobins et les sans-culottes, se promenèrent dans les mes de Paris, vêtus de surplis et de chasubles, et allèrent amonceler au pied de la Convention, qui battait des mains, les croix, les calices, les ornements du culte, et tous les vases sacrés des églises qu'ils avaient déponil-lées et profances (2). "Il était réservé aux habitants de Paris, s'écriait le président de la Convention, de donner ce grand exemple à la République entière (3). "Hélas! de quel-le erreur, de quelle folie, de quel crime cette malheureuse ville n'avait-elle pas déjà scandalisé la France! Heureuse encore la France si le plus sanglant despotisme n'avait pas érigé en lois ces nombreuses et diverses abomi nations!

"L'Europe entière se souleva de dégoût contre ces turpitudes. Le comité de Salut public, honteux lui-même d'excès aussi bas, et craigmant peut-être de ne plus conserver d'empire sur des hommes à ce point dégradés, chargea Robespierre d'apporter à la tribune une protestation publique. Cette adresse aux puissances étrangères, du 15 frimaire au II, et le décret sur la liberté des cultes dont elle fat accompagnée, ne changeaient et ne pouvaient rien changer aux cours des choses. Ni Robespierre, ni le comité de Salut public n'étaient encore assez forts pour arrêter la dépravation des mœurs, qu'ils avaient constainment encouragée. Aussi, le décret sans déroger invitation aux citoyens de s'abstenir de disputes théologiques ! comme s'il y avait de la théologie dans le fait des portefaix, habillés en évêques, qui fonlaient aux pieds les vases sacrés enlevés anx tabernacles, dans la salle même de la Convention.

"Quelques mois plus tard, lorsque Robespierre, après avoir abattu les fonctions rivales dut se croire et se crut en esset le maître de

 Prudhomme, Révol de Paris, t. 17, p. 33, 228.
 Hist- des Révol., t. 8, p. 208.
 Prudhomme, Hist. des Révol., t. 17, p. 216. (3) Ibid., t. 8, p. 206.

la Révolution, il sentit aisément, quoique esprit médiocre, qu'on ne saurait gouverner un peuple d'athées, si un tel peuple pouvait exister. Il avait envoyé à l'échasaud Chaumette, Clootz, Momoro et tous les inventeurs du culte de la Raison comme corrupteurs de la morale publique; mais tout ce que le désordre révolutionnaire lui permit de faire, dans son célèbre discours du 7 mai 1794 sur les croyances religienses, ce fut de substituer une forme d'athéisme à une autre. Quelle différence y avait-il entre l'Etre-Suprême de Robespierre et la Raison de Chaumette? Aucune. Quelle différence y ent-il entre la mascarade du 20 brumaire à Notre-Dame et la mascarade du 20 prairial aux Tuileries? Ancune, si ce n'est que les hymnes de Robespierre étaient moins ridicules que ceux de Chaumette, et sa mosique un peu meilleure. Quant aux deux théologies, elles se valaient bien.

plus prompte, la plus complète et la plus sûre; cer. On ne fait pas assez d'attention à ces pas mais le gouvernement de la Révolution les rétrogrades et à l'empire que prend insensible employait toutes, celle de l'esprit comme celle | ment l'ignorance. Je ne parle pas du somdu cour. Il n'ôtait pas seulement au chré- mail lethargique qui s'est emparé des arts... uen ses églises, il ôtait encore à l'enfant ses Je parle de ces ténèbres qui se répandent écoles, et au lettré ses académies.

"Il n'y avait pas encore, à la fin de 1793, une scule école primaire ouverte en France. maissances morales et politiques, et envelop-Les familles réclamaient en vain (1). Le décret du 30 mai qui les créa et celui du 9 thermidor an II, qui les organisa, augmentérent le nombre de ces lois inutiles dont la Convention inondait les départements. On avait brûlé tous les anciens livres servant à l'éducation de la jeunesse, parce qu'ils parlaient de la religion et de la royanté. Les pères de famille de la section du Museum députérent à la commune, le 30 brumaire, pour lemander que ces ouvrages fussent remplaces, ne trouvant pas que la déclaration des droits de l'homme, dont l'impression avait été ordonnee, remplit sumsamment cet objet (2). Les rares écoles d'adultes étaient également privées de l'vres. Il était défendu d'y enseigner l'histoire de France et l'histoire sainte. On n'y tolérait que des extraits de l'histoire grecque et de l'histoire romaine, et les autorités révolutionnaires y faisaient de fréquentes sur Caïus Gracelius, sur Guillaume Tell (7) recherches pour détruire les Bibles qui pou- Enfin lorsque, pour briser la tradition des letrecherches pour détruire les Bibles qui pouvaient v avoir été conservées (3).

"Un système général de dévastation, dirigé contre les arts et les monuments, avait convert la France de cendres et de cuines. Tous les édifices offrant des armoiries scuiptées on peintes avaient été renversés par ordre des sociétés populaires. La Convention ne trouvant pas que c'était assez, ordonna, le 13 pluviose an II (2 janvier 1794), la démoliaux lais précedentes, et sans improuver ce qui tion générale des châteaux ; et, portant la fus'était fait jusqu'à ce jour, se hornait il à une reur de la destruction jusqu'au délire de l'ex travagance, elle voulut par le même decret que la dénomination de château, donnée autrefois à la demeure de quelques particuliers res tat irrevocablement supprimée, oubliant que la tyrannie peut bien abattre des tours et tuer des hommes, mais qu'elle est sans force contre

les mots et contre les langues. " Tous les livres, tous les manuscrits qui, par leurs reliures on leurs enluminures,

(1) Prudhomme. Révol de Paris, t. 14, p. 393,

(2) Voy, Procès-verbuux de la commune, Prubhomme Révol. de Paris, t. 17, p. 124, 278.

(3) Voy., à ce sujet, des détails donnés par Mme Campar Campar La 2002. pan, Corresp., t. 1. p. 306.

rappelaient la science héraldique, la religion on la monarchie, étaient détruits. La combliothèque royale, lorsque la Convention épouvantée la sauva par le décret du 12 brumaire an II, qui suspendait le brûlement des purchemins et livres jusqu'à ce que le comité d'instruction publique eût prononcé sur leur destination. (1).

" Ainsi marchait et s'étendait cette dévastation universelle, s'attaquant à toutes les forimmenses, crèces par les arts, comme ne le prouva que trop bien le rapport fait à la Convention par Grégoire, le 31 noût 1794,(2).et rendant de plus en plus profond ce sommeil de l'esprit que signalait Pétion dès le mois de décembre 1792. " Dans le moment où nous allons donner un nouveau gouvernement à la France, disait-il, fondées sur les bases éter-" La dépravation d'un peuple par l'anéan- nelles de la morale et de la philosophie, les tissment de ses croyances est certainement la lumières semblent s'éloigner au lieu de s'avan-

qui s'épaississent, qui chaque jour semblent obscureir de plus en plus l'horizon de nos conper dans leur étendue et les sciences de goût

et les sciences utiles. (3).

" Pouvait il en être autrement lorsque Robespierre, l'homme le plus considérable de la Révolution, déclarait, en principe, qu'il fallait proserire les écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie (4)? Lorsque la commune de Paris, cédant aux réclamations d'un journalisme infâme, brisait et dispersait, le 10 août 1793, les antiques et funèbres monuments de Saint-Denis (5)? Lorsqu'un lâche artiste présentait la destruction des statues des rois comme ... rumpho in la rnism sur les préjugés, lui qui avait déjà accepté les bienfaits du roi de France, et qui devait plus tard accepte les bienfaits du roi de Prusse (6)? Lorsque l'administration de la capitale faisait défense de représenter, au Théatre-Français d'autres pièces que des tragédies sur Brutus, tres, un arrêté municipal fermait les Académies le 5 août 1793 (S)?

" Que ponvait-il rester, après ces actes anvages, accomplis an nom de la philosophie ? Une société de brutes sanglantes : une commune qui écrivait aux ministres de suprimer de leurs dépêches le mot de Monsieur, et

 Voy. Bartère. Mém, t. 2. p. 144,
 Prudhomme, Hist.. des Révol. t. 9. p. 10.
 Un petit mot sur une vérité importante, par Jédone Pétion.—Révol. de Paris. t. 14, p. 450. (4) Pièces trouvées chez Rolespiere, n. 43.

(5) Voy, les pages révoltantes dus lesquelles Prud-comme demande, dès le mois de jarvier, ces honteuses profanations .- Révol. de Paris, t. 13, p. 85 (2) Peu d'hommes ont montré, pedant la Révelution, un caractère plus odieux et plus lâche que celui du pein-

tie David. Voir dans Prudhomme, Fist. des Révol., t. 8. p. 274, les outrages qu'il commit enters Muie Elizabeth ; p. 274, les outrages qu'il commit enters Affite Effabeili ; dans Barrère, Mém, t. 4, p. 179, les dires qu'il avait re-çues et acceptées en 1814 du prince de Hardenberg, au nom du roi de Prusse, et au Moniteir, le discours qu'il prononça le 17 brumaire an 11 sur la destruction des sta-

d'y substituer le mot de citoyen (1); une Convention qui invitait tout le monde à se mune de Paris avait décidé de brûler la bi- nistration de la capitale faisait désense de la rébellion avant qu'une partie des deniers représenter, au Théâtre-Français, d'autres tu toyer (2); des législateurs qui, le jour du premier anniversaire de la mort de Louis XVI (2 pluviose an II), allèrent en corps sur elle fut rejetée par une majorité de 291 voix la place de la Révolution, et, au milieu de danses et de cris horribles, assistaient au supplice de quatre victimes (3), et qui, le 10 juin suivant, paraissaient à la fête de l'Etre mes de l'intelligence, détruisant des valeurs suprême, vêtus de culottes de peau d'homme chamoisé (4), n'ayant reculé que devant la proposition de Brissot d'établir des boucheries de chair humaine."

CANADA.

Indemnité des pertes 1837, 1838 Comité Central de l'Association d'Indemnité

L'association d'indemnité a été formée au mois d'octobre 1846. A cette époque, le ca-binet de lord Metcalse persistait à laisser en suspens la liquidation commencée par la commission nommée le 26 novembre 1845. Cette association avait pour but d'obtenir, par tous les moyens légaux et constitutionnels, une juste et rationnelle indemnité pour toutes les personnes qui avaient éprouvé des pertes pendant et à l'occasion des troubles 1837, 38 à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, puis de concourir à la bonne et facile exécution de la lor à intervenir, en protégeant les droits de tous les intéressés, lors de la liuidation.

Pour bien remplir sa mission, l'association l'indemnité n'a pas perdu de vue, un seul nstant, les violents débats qui ont précédé adoption du bill. Elle a accueilli avec reconnaissance la sanction donnée après mûre réflexion par Son Excellence le gouverneur-général. Dans l'opinion de cette association, après cette éclatante sanction, le bill d'indemnte est devenu une loi définitive, qui ne peut plus être remise en question.

Il est vrai que la violente minorité de la chambre d'assemblée ne paraissait pas disposée à abandonner son opposition illégale : mais cela ne pouvait produire aucun autre effet que d'agiter les esprits, sans aucun but heureux. Tous les hommes politiques partageaient cette conviction qui n'a fait que se fortifier par les faits survenus depuis.

En effet, sir Allan McNab et son collègue M. Cayley furent envoyés en Angleterre, comme les députés de leur parti, pour obtenir

moins amendė. Dans la chambre des communes. M. Gladstone fit une motion par laquelle il demandait " l'assurance que les rebelles ne seraient pas

(3) Quelques députés, disent les Révol. de Paris voulurent sortir de l'enceinte que les citoyens armés formaient autour d'eux ; mais le peuple les retint. La Convention presque tout entière assista donc volontairement au spectacle de sang qui lui fut donné - Après tout, au speciale de saigne de la repuésentant du peuple, sont-ils donc d'une sensibilité plus exquise que celle du peuple !—Révol. de Paris t. 17. p. 442.

prononça le 17 brumaire an II sur la destruction des statues.

(a) Pracès verbaux de la commune; Révol. de Paris.

(b) Pracès verbaux de la commune; Révol. de Paris.

(c) Morellet, Mém., t. 1, p. 429 440.

(d) "Tous les députés étaient en habit blen de roi, avec des culottes de peau de dain; mais plusieurs en araient de peau d'homme, conformes à celles qui furent envoyées à Barrète par un général de la Vendée."—Prudhomme, Hist. des Révl., S. p.20 to. 3.

indemnisés et qu'une preuve suffisante serait exigée d'eux qu'ils n'avaient pas pris part à publics ne leur fût accordée." Cette motion donna lieu à une longue et mémorable discussion qui dura deux jours. Le 15 juin 1849, contre 150.

Le 19 du même mois de juin, une sembla-ble motion fut introduite dans la chambre des lords, par lord Brougham. Elle fut aussi rejetée.

Quelle est la motion qui vient d'être déposée sur le bureau de la chambre d'assemblée, par sir Allan McNab? La répétition des motions que son collègue M. Cayley et lui avaient inspirées à M. Gladstone et Lord Brougham.

Quel est le sort réservé à cette proposition? Dans l'opinion de l'association, elle ne pent être mise en discussion, et doit être écartée par la question préalable.

Quelques observations suffirent pour justifier ette opinion.

Si l'on interroge les procédés des deux chambres pendant la dernière session, on reconnaîtra que les membres de l'opposition qui s'étaient partagé les rôles, ont présenté successivement amendements sur amendements, ayant pour but de faire tomber le bill d'in-

Un seul fut admis, celui proposé par l'hon M. Boulton de Norfoikjqui reçut l'assentiment du ministère. Son adoption a en pour but de frapper d'exclusion les condamnés, les soumis transportés aux Bermudes.

demnité.

La législature connaissait parfaitement alors la position des réclamants : Sir Allan McNah et ses amis ne pouvaient ignorer que la commission spéciale de 1839 avait accordé une indemnité à toutes les personnes qui, dans son ultra-loyale opinion, étaient les seuls sujets fideles de Sa Majesté.

Sir Allan McNabet ses amis étaient bien instruits que la commission nommée le 26 novembre 1845, par le cabinet de lord Metcalfe, pour satisfaire aux vœux de la chambre d'assemblée présidée alors par le même sir Allan McNab, avait été instituée dans un tout autre but ; celui d'éteindre les traces de nos discordes civiles, et de réparer les doinmages causés dans un temps d'irritation et de fureur. Sans celo, la création de cette commission eut été un non sens; un acte illusoire, destinée à tromper l'opinion publique.

Poursuivons: Quelles ont été les instructions données à cette commission par le cabinet que le bill d'indemnité fût désavoué ou du de lord Metcalfe? Leur saine interprétation confirme l'opinion que nous exprimons. Sans aucun doute, la commission à laquelle nous faisons allusion avait pour mission de recevoirtoutes les réclamations genéralement quelconques qui seraient présentées par toutes les personnes et les établissements publics qui evenements de 1537 et 1838 sans exception ni réserve, sauf à distinguer les réclamants qui auraient été condamnés par les cours et tribunaux, comme ayant pris part à la rébellion."

Le bill d'indemnité proposé en 1849 par le ministère LaFontaine, adopté par le parlement, sanctionné par le Gouverneur; confirme par le gouvernement impérial a été une conséquence toute naturelle de l'état de la question, qui était jugée par l'opinion publi-

RECUELE EMON.

IRE LETTRE DU R. P. FREMIOT,

MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

J. M. J.—Rivière-aux-Tourtres (Lac Supérieur), 15 tévrier 1850.

Mon Rev. Pere,

Votre Révérence n'ignore pas qu'après avoir séjourné un an à la Rivières-aux-Tourtres, (Pigeon River) sur la terre américaine, nous avons, pour de graves motifs, transféré nord, sur le sol canadien. C'est à deux milles du Fort William, à l'endroit où la rivière modestes fondemens d'une Réduction de Saude notre village naissant. Abrité sous ce nom mille sois béni, il grandira, nous l'espérons; il vivra heureux, impérissable, pour redire | ple, mais sonore et harmonieux langage. d'âge en âge, au sein de ces sauvages solitudes, la gloire et les biensaits de Marie.

Mais l'œuvre que Dien bénit, porte, pour croix. L'œuvre que Marie couvre de sa pro-

enseigne; et c'est dans ce sens consolant, que nous aimons à interpréter le coup qui vient de

Pour vous mettre à même d'en apprécier la rigueur, je vais reprendre les choses d'un peu plus haut.

Le bereenn de l'Immaculée Conception ne fut guère moins humble que la crêche de Bethleem. Une petite chapelle d'écorces de cèdres, improvisée en un jour, tel fut d'abord le sanctuaire où nous apprimes à nos Sanvages les premiers élémens de la foi chrétienne. qu'ils professaient sans trop la connaître. C'est là que, matin et soir, le chant des cantiques, le centre de notre Mission à 15 lienes plus an la prière, la Ste. Messe et une instruction, les réunissaient tous autour d'un modeste autel, au pied d'une statue de Marie, ornée des fleurs se partage pour la première fois, sur un plateau si rares de nos forèts. C'est là qu'il vefertile et spacieux, au pied de la montagne du mient, longuement et fréquemment, con-Tonnerre, que nous assimes, l'été dernier, les | fier au cœur du prêtre les inquiétudes souvent si légères de leur conscience. C'est la que, teux. L'Immaculée Conception, tel est le nom tous les jours, j'apprenais aux jeunes enfans de la forêt, avec la lettre du catéchisme, le chant de nos hymnes sacrées, traduites en leur sim-

Jusqu'à la mi-décembre, nons n'eûmes point d'antre église. A cette époque les Sauvages vennient d'en achever une en bois, d'environ ainsi dire, sur le front l'empreinte sacrée de la 40 pieds de long sur 25 de large. Malgré la rigueur du froid, ils s'étaient mis à l'œnvre et tection, qu'elle encourage d'un regard propi- l'avaient poursuivie avec un courage au-dessus

sité. Déjà l'expérience nous a fourni plus | Carybde en Sylla, du moins peu s'en fallut-il. | tunés habitans de Ville-Marie, cette heureuse poële que nous cussions à y mettre; et bienqui remplissuit les entre-deux des sapins suce sut une vraie enge, qui faisait regretter la petite chapelle d'écorce. Aussi n'avons-nous amais autant souffert pour dire la messe. été assez long, chaque jour il nous a fallu faidans le calice; et cela, souvent même jusqu'à trois fois dans une seule messe, à la consécration, à la commixtion de l'hostie et à la comfroid. C'est à peine, par fois, si j'ai en l'attention et la dévotion strictement requises pour la célébration des Saints Mystères.

Cependant, le jour de l'Epiphanie, ent lieu dans cette froide eglise une cérémonie jusqu'alors sans exemple dans cette partie reculée du Canada, à peine en contact avec la civilisation, et toujours restée étrangère, si non

d'une preuve de cette vérité que la foi nous La nouvelle église était trop vaste pour le seul favorite du ciel. Nos jeunes vierges ne rivatôt, le froid ou le dégel faisant tomber la glaise | neige par celle de leurs vêtemens. Mais le son amour. Cependant la pompe extérieure ne fut pas tout-à-fait nulle. Les flambeaux allumés qu'ils tiennent à la main, les actes Hormis au temps doux, qui, heureusement, a | qu'ils récitent à haute voix avant et après la vœux du baptème qu'ils viennent faire deux à deux la main sur l'Evangile, la consécration à la Ste. Vierge, avec les formules deSt. Sulintense, qu'à neuf heures du matin, durant cantique : J'engageai ma promesse au baptêje ne dirai pas tremblait, mais bondissait de langue, ainsi que ces formules de prières, enfin par dessus tout l'attrait de la nouveauté, moins solennelle que touchante. Mais c'en est assez sur ces sanctuaires de la sofitude, et leurs sauvages pompes. Venons à ce qui touche de plus près notre malheur.

Pour tout abri, nous trouvames à notre arrivée au mois de juillet dernier, une petite caà tout culte religioux, du moins aux splendeurs | bane que les Sauvages avaient bâtic en trois dont l'environnèrent de tout temps les jours, quinze mois auparavant, dans l'espoir peuples civilisés, même idolâtres. Dix gar- d'attirer chez eux une Robe-Noire. Le logecons et huit filles s'assirent pour la première ment n'était pas tenable pour nous trois du- nos pripiers et nos lits, puis la bibliothèque cesois à la tuble sainte. Ce petit nombre, mon | rant l'hiver. Notre premier soin sut donc de | cemment organisée, et d'autant plus précien-Reverend Père, était loin, comme vous le vo- construire une maison suffisamment vaste pour se qu'elle est moins considérable. Enfin tous ce, se voit, elle aussi, en butte aux comps de de tout éloge. Un instant nous nons crûmes yez, de sournir cet ensemble imposant dont qu'on n'eût plus à recommencer. Grâce à étant accourus, tous prétant main sorte, homla contradiction, battu en brêche par l'adver- heureux; mais, si nous ne tombâmes pas de vous êtes si souvent témoins, vous autres, for- quelques métis, la chose alla bou train : mais mes, femmes, enfants, et jusqu'à une pauvre

le défaut de planches vint entraver les opérations. Le R. P. Chone dut s'absenter l'espalisaient pas, non plus, avec la blancheur de la ce de deux mois pour nous en procurer: il ne fut de retour qu'à la mi-novembre. Cependivin époux qui se plait parmi les lys. sait se dant l'onvrage avait langui, et ce ne fut qu'un perposés, vous eussiez dit une maison à jour : choisir partout des cœurs purs et dignes de mois plus tard que nous pumes nous loger d'une manière telle quelle dans notre nouvelle demeure; nous avions hâte de sortir de la pauvre cabane où le froid était intolérable. Depuis, on n'avait cessé de travailler à l'intécommunion, les exhortations qui leur sont | rieur de la nouvelle maison, et le 4 février, re dégeler, et non suns peine, le précieux sang adressées personnellement, la rénovation des un métis Santeux et un métis Huron de Lorette y travaillaient encore, quand tout-à-coup au milieu de notre diner, au moment où nous venions de lire cette règle qui ordonne à tons munion. Le jour de Noël, le froid était si pice pour ces deux cérémonies, le chant du les cusans de la Compagnie d'aimer la pauvreté comme leur mère, et d'être bien aises d'en mes deux premières messes, tout mon corps. me, que j'avais en soin de rendre en leur cipronver quelques effets dans l'occasion, je ne sais quel lugubre bourdonnement se fait entendre. Le cri: au seu! s'échappe au mêmo voilà ce qui fit de ce beau jour une sete non instant de la pièce voisine où travaillent les ouvriers. Et nous de voler à l'incondie. Pendant que je frappe à coups redoublés sur le triangle qui nous sert de cloche, le R. P. Choné sauve ses papiers, qui déjà commencent à brûler; et un des métis, monté au grenier, na reut en retirer quo quelques peaux, suffoqué qu'il est par la chaleur et la fumée.

" Mon père," s'écrie t-il, " votre maison est perdue: sauvez votre butin." On sort d'abord

que comme par les précédentes assemblées.

Une discussion nonvelle en 1850, quand tout est consommé, quaud on peut invoquer la toute puissance des faits accomplis, n'aurait pas d'antre but que de saire revivre des passions haineuses et coupables, qu'il faut enterrer à tout jamais, pour le bien du pays.

Si le bill d'indemnité devait jamais être modifié, ce serait, non pour créer encore des exclusions, mais bien pour faire disparaître celle crèée par l'amendement Boulton. Toute autre modification scrait injuste et impolitique. Celle-là seule recovmit, nous n'en séparer.

Le vœn que nous formons s'il ne peut être accueilli anjourd'hai, devra l'être un jour, sinon comme un dioit, au moins comme une faveur. Des hommes de partis peuvent seuls le repousser à notre époque de progrès, de civilisation avancée. En effet, le bill d'indemnité a été reçu comme une mesure juste et conciliatrice, comme le complément des ambien défini par le bill d'amnistie général qui l'a précédé. On a pas oublié que les condamnés, les proscrits ont été frappés dans un temps où les passions politiques étaient en jeu, ce qui dispose les meilleurs esprits a la violence; on n'a pas oublie que les arrêts ont été prononcés par les tribunaux exceptionnels où siègeaient les plus ardents adversaires de ceux qu'ils avaient à juger, et après une instruction prompte et incomplète.

Nous terminerons ces observations en dounant à l'appui de l'opinion que nous venons de formuler sur la motion de sir Allan Me. Nables judicienses considérations présentées dans la chambre des communes, peur repousser la motion de M. Giadstone, que nous a vons relatée plus haut.

Lord John Russell n dit : " Ce pouvait être une question pour la législature canadienne. de savoir si on eut dû établir plus de restrictions, mais cela, n'avant pas en lieu, le Parlement Impérial avait seniement à examiner si courenne, injuste à l'empire et aux loyaux sujots dans la province : mais, établir des restrictions plus fortes que celles exigées par la loi, savoir la conviction, la soumission et la transportation.ce serait renouveller des évènement, vicillis de donze ans ; il vaudrait beaucoup mieux refoser entièrement un bill d'indemnité que d'exiger des certificats qui établiraient en Canada, une chambre étoliée divisant les différentes classes de la société et les families, proscrivant une partie des citoyens comme rebeiles, et reconnaissant l'autre comme les seuls loyaux."

M. Roebuck appuya les arguments de lord John Russell, et dit que la carantie demandée par la motion était impossible, qu'on de sait refuser tente compensation on adopter la distinction faite par la loi, et que, fut-il même possible de donner cette garantie, elle serait impoliti-

Le Procureur-Général en Angleterre, consulté par le docteur Nicholl, sur l'interprétaaltérer l'acte par des instructions aux comfaire une les qui restreignit l'indomnité à des personnes qui n'avaient pas été rebelles. Fauété rebelle ?"

Nons n'ajouterons pas un moi de plus in sus par leurs amis, pur leurs compatriotes.

Par ordre du comité, 27 mai 1850. D. LATTE, Sec. MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 4 JUIN 1850.

De l'Education politique du Peuple.

Dans un pays comme le nôtre où le peuple est appelé par la Constitution à prendre une si large part d'uns l'administration de ses afdontons pas, l'approlation de tous les bous ci- | faires. l'éducation politique, c'est-à-dire, cette toyens qui doivent toujours être heureux de notion distincte et précise des droits respectifs concilier au lieu de diviser, d'unir au lieu de | des administranes et des administrés, cette intelligence etendue de la forme de notre Gouvernement et de la nature de nos institutions, est indispensable pour que co peuple s'acquitte du rôle qu'il est destine à joner, et surtont, pourqu'il ne soit pas étornellement la dupe des intrigants qui vondront toujours l'exploiter.-Le peuple doit comprendre sa dignité et ses droits pour les sauvegarder et les maintenir .- Tont ceei est incontestable .- Nous dinistics partielles,qui ont suivi les événements I sons p'us: il sorait humiliant d'appartenir à un de 1837 et de 1838. Son caractère a été pouple appelé par ses institutions à l'exercice d'an noble et honorable contrôle sur l'administration de la chose publique, et que son manque d'ed-cation politique réduirait à être 'e jonet des indignes manœuvres de ce troupour de parasites affamés qui sont le flènu de la société de nos jours.-Nous voulous donc que l'éducation politique du peuple atteigne ce degré de développement qui puisse lui faire exercer ses droits et ses privilèges avec diguité et avec intelligence.

Mais il est une prétendue éducation politique que nous répulions avec toute l'horreur dont nous sommes capables-c'est celle que donnent au peuple les hableurs, les utonistes, les jascurs de politique, les petits follienlaires sins expérience sociale, sans science et sans principes. Voyez-les à l'œnvre : à quels tristes moyens ils ont recours! Ces maussades écrivailleurs sont vraiment la plaie d'une nation : ce sont des timents hidenses sur le corps social. Its ne commissent qu'une soule tactique, c'est celle qui consiste à tont blamer l'acte volé était injurieux à l'honneur de la la toriet à travers, à parler à satiété de progrès, de lumières, de liberté,-à calomnier et à déprécier lous ceux dont la position excite leur jalousie, à bereer le peuple par des projets, beaux peut-stre en théorie, mais irréalisables dans la pratique-à se représenter eux-mêmes comme les seuls vrais libéraux, les seuls désintéressés, tandis que Dieu suit que le dépit. l'espoir de gagner quelque chose pour eux-mêmes dans un cirrigement-sont les motifs de tout le tapage auquel ils se livrent.

Nons ne vonlons pas d'une éducation politique donnée par de tels muitres, parceque rien le recours au système pervers qu'il me tent en nsage C'e-t par l'emploi de moyens semblables que les démagagnes Européens sont parvenus à bouleverser l'ordre social et à ascabler de chaînes plus lourdes les peuples qu'ils leurraient par des promesses perfides.

Deficz vous, dirons-nous au pruple, de ces chaleureux amis, dont la tendresse pour vous est plus que mystérieuse, si elle n'est pas basée tion de l'acte d'indemnité, après avoir formu- sur les motifs du plus étroit égoisme. - Défiezlé l'épinion que Lord Elgin ne pourrait pas vous de tous ces beaux parleurs qui signalent à votre anima iversion ce qu'ils appellent des missaires ajoutait : "Heu: été impossible de repus, des venteus sie. Sevez persuadé que ces cons là ont eux memos des ventres à repair ; et que vous no gagneriez rien à un sique, et de jeunes cofents, aux voix pures et drait-il qu'un homme prouvat qu'il n'avait pas échange, car, au lieu de repus vous auriez des mélodienses, chuntérent des motets de la comventres vides.

laissecons à la presse le soin de défendre le comme " une bête de somme,... qui doit les riches mais nodestes pompes, sa brillante fait sur le champ ad ninistrer la supérieure ; et his-coms à la presse le soin de deletare le comme une ness du salumente ; et bill d'indeposité, que nous considér se communation de soin de vrai iduntination de son encens et de les soins empressés du Dr. Beaubien qui est à les soins empressés du Dr. Beaubien qui est à me inattaquable. La Presse canadienne fanceise ne pent oublier que la pamilien difference, par les perroduises de la glorierse Vierge Marie, le premier du bitt, et que les intérêts que nous lui signations sont justes et légitimes. C'est à Toronto dans la partie angleise de la province de sa valeur politique—que nous lui signations de sa valeur politique—que nous lui otons de la glorierse Vierge Marie, le premier l'instant venu au secours out fait disparaitre les cotte province à l'Augheterre. Cola est si l'instant venu au secours out fait disparaitre les cotte province à l'Augheterre. Cola est si l'instant venu au secours du Dr. C'est à l'ombre même du danger. dans la partie anglaise de la province, que lui préchons une obsissance illimitée" - que en même temps, par la rue St. François Xt. Parent, ancien caré de cott paroisse. M. Pala question va être jugée : il est donc bien à nous voulons qu'il " su courbe sous la verge vier et la rue du port, jusqu'à l'église des rent avait été ordonné Prêtre à Québe : le 19 désirer qu'elle ne le soit pas, sans que les du ponvoir comme la bête de somme sous le considérations qui militent en faveur des fonet du dompteur." Et nous, nous réponayant droit à l'indemnité soient bien discutées dons : sycophantes, vous faites bien là votre | à l'Eglise Paroissiale par la rue Craig, etc. | missionnaire dans le Golf . Depuis il oven y a sucmetier. Sommes-nous ici en Turquie pour Le Dien Pecifique parzonrait, au milien des cessivement les cures de Lachenaie, de St. voir être obtenu par le peutle du Canada,

donc le despotisme?-Vous dices que nous préchons " l'obéissance au ministère"-Mais, à quoi bon prêcher contre lui la révolte ? N'est-il pas suffisant que le peuple sache que le ministère lui est responsable de ses actes et qu'il a un moyen constitutionnel de controler l'administration !- D'ailleurs, pourquoi nous associer à une opposition qui ne repose pas sur les principes de nos Institutions politiques? Nous sommes sujets britanniques: pourquoi donc précherions-nous la république-démorratique 1

Sous le régime des Institutions Britanniques, on conçoit le besoin. la nécessité même, si l'on veut, d'une opposition. On s'attend, par conséquent, à voir surgir des journaux pour représenter l'opposition. Et certes, nous cherissons cetetat de choses :- tant il s'en faut] toute espèce de mesures! Mais, si l'opposition est systèmatique, elle est immorale et inconstitutionnelle, et nous ne pouvous nous y adjoindre.-Si, au lieu de réformes constitutionnelles, de mesures larges et libérales, l'opposition exige que les ministres fassent l'impossible, et qu'ils détraisent la forme de Gouvernement pour le maintien de laquelle te peuple leur a confié son mandat, nons nous laisserons traiter de retardataires, d'immobilisés, mais nous ne consentirons jamais à fronver raisonnable une opposition ainsi fourvoyée.

Nons avons un regime gouvernemental qui nous est propre : - nous croyons qu'il n'est pas de notre devoir de ne réver et de ne vanter que les institutions de nos voisms.—Si, un jour, la Providence vent que nous passions sons le régime republicain, ch bien, dans le temps comme dans le temps.

***** Procession de la Fetc Dien.

Le dernier Dimanche put bien être appelé un Jour que le Seigneur a fuit tout exprès pour la procession du Très-Saint Sacrement. Le temps était magnitique. Aussi, la Foi Catholique s'est-elle épenchée par de splensiale, et l'après-midi, à colle de St. Pierre, dans le frubourg de Québec, et celle du St. Enfant Jesus (nouvel hospice des sourds-etmuets) au Côteau St. Louis.

Partout il y avait décorations bien aporopriées aux lieux-cérémonies pompenses, chants solennels, joies pures et démonstrations vives et touclantes. Les membres des diverses Associations Charitables et Pieuses, marchaient sous leurs bannières et drapeaux repectifs; les Bandes joyenses de Masicions faisaient écho aux Chœars de Chantres; les troupes de jeunes vierges carrebaient avec allegresse sous l'étendard de l'Agneau sans tache; des légions de petits enfants richement habiliés et beaux comme des anges, fixaient tous les regards et touchaient tous les cœurs.

La Procession de la Cathédrale, présidée par Mgr. l'Ev. de Martyropolis, alla, par la rue St. Denis, jusqu'a l'eglise de Notre Dame Ces mes étaient gaiment pavoisées et ornées de plusieurs Ares de triomphe. La Bande de la Société de Tempérance en riche et élégant costume (pantalous noirs et gilets blens galonnés en or) exécutait de fréquents airs de muposition du P. Lambillotte. L'Eglise de On nous dit que nois traitons le pauple Bon-Secours étut magnifiquement décoree.

sidée par Mgr. l'Evêque de Montréal, allait

tant d'horribles vociférations. - Beaucoup de cœurs sentaient et goûtaient.-Son Honneur et à le congrégation du petit Séminaire de le Maire, à la tête de la Société de St. Jean Québec. Baptiste ; Son Honneur, le Juge Mondelet, à la tête du Barreau ; les Marguilliers, les Magistrats et les principans citovens escortaient le Dais. - L'Eglise des Sœurs Grises était ornée avec cette églégance qui caractérise le goût de cette intéressante communanté. La procession offrit une magnificence particulière orsqu'elle se déploya dans les larges rues McGill et Craig, mais surtant sur le versant de la riante coilir e que couronne aujourd'hui la somptueu-e église de St. Patrice.

'œil se reposuit bien agréablement sur ces riches ornements qui reflétaient au loin les rayons du soleil; sur ces vêtements blancs, qui cés à effrir au Seigneur l'encens de toute la ville : sur tant d'étendards et de bannières. et léger; etc., etc.

Sur les 3h, de l'après-midi eet lieu la procession du fanbourg de Québec. Cet établissement qui prend, tous les jours, des développements noaveaux ne fut jamais ni plas fréquenté ni plus religieux que ce jour là. Mgr l'Evêque de Martyropelis présida t la céramonie. La population toute entrère s'epourvoir à la propreté et à l'embellissement des rues, et les avait décorées de verdure et assistance, on remarquait surtout les longues | vantage de la chose publique. tiles des filles de la Congrégation toutes vêprocession de la Cathédrale.

cession du Côteau St. Louis, prési lée par compter s'il l'osent, en-dehors de la chambre. Mgr. l'Ev. de Montréal, Cette cérémonie contrasta avec cellos de la ville, pa ses allores; pieuses demontrations.

M. Baillargeon, Ex Curé de Québec et Agent de la Province Ecclésiastique, à Rome, est arrivé en ville co matin, avec son frère M. le Curé de St. Nicolas, M. Parent de Sèminaire de Québec, MM. Martineau et Sac, Vicaires à la Cure, et M. Bonneau, Vic. de St. sut installé, hier, comme Curé de Québec. Nous n'avons pas besoin d'observes que cet Ecclésiast que distingué est, sons tourapports, parde Bon-Secours, et revint à la Cathedrale par faitement à la houtour de son importante posidepuis ce matin.

> Nous apprenous avec plaisir, et nous nous empressons d'annoncer que l'acei lent de l'empoisonnement du pensionnat de Longuenil n'aura aucome suite. Les élèves avaient, par ia méorise de la cuisinière, avalé da poison. Mais de fortes dos s de lait fanis, que leur a

Sours Grises, de là, par la rue McGill, jus-décembre 1801, et aussitôt nom né vicaire à une qui n'est pas appose au principe d'un conseil qu'à l'glise de st. Patrice, en cufin, revenait Ste. Marie de la Brance, cascaite envoyé comme dégislatif électif, et dans la déclaration de M. que vons debitiez ces risibles exagérati- hymnes pienses cette même partie de no- Haery de Massouch est de Reportigny, où i' lous? Où sont donc les tyrans? Où est tre Cité qui, s'an dernier, retentiss it de est mort le 1er co mant, à l'age du 72 aus, 2

mois et 26 jours, dans sa 49 ne nunée de Prébouches prinient et chantaient, beaucoap de trise. Il appartennit à la société des 3 Messes

BULLETIN.

Le parti de l'indépendance et celui de l'unnexionisme . -- Considérations sur le sujet .-La crédit de la province ..- Proposit ous de M. Christic.

Les'débats de notre chambre législative, s'ils ne nous obligent pas à supprimer tout à. fait nos balletins, en li nitent nécessairement la longueur. Une période de quinze jours de la présente session du parlement canadien a eté perdue en discussions inutiles, nous pourrions même dire frivoles à raison de l'inopper. tunité des propositions qui en fescient la baque nous préchions une obéissance muette à convraient de jeunes cleres si habitement exer- se. Il n'est pas besoin d'ajouter que cette consommation en pure perte d'un temps précieux, dont la province solde à grands frais qu'agitaient majestucusement un vent doax chaque moment, est le fait des hommes qui croient faire de la politique en suscitant cet obstacle au progrès des mesores utiles. Ainsi, après d'interminables discours qui ont absorbe pres que en entier les séances, M. M. Me-Nab. H. J. Boulton et Prince, sont ceux qui en out constamment amené de nouveaux par des amendements plus on moins insidieux an an projet de l'Adresse en réponse au discours tait empressée avec une pieuse émulation, à d'ouverture. Nos lecteurs out pour s'en convaincre les repports des procédes parlementaires dont nons publions une analyse. Nons d'ares de triomphe, et même dans une partie remarquons aussi que des ministres se sont considerable de la rac Moncal ne on marchait levés de leurs sier o : pour dénoi cer comme il sons un treill's de rameaux et de fleurs. La mérite, ce stratagéane pen honorable anquel a marche de la procession s'exécuta dans un recours l'opposition dans un but qu'elle senle ordre parficite et au milieu d'une grande ex- connaix. Ses propres organes ne l'en justipression de piété. La Bande des pompiers fient pas : mois le pays a les yeux ouverts, et Canadiens relevait la spleadour des cérés comprendra si les membres de l'assemblée monies et des cantiques sairés, en faisant re- qui en usent de cette manière à son égard, tentir l'air de mélodies graves et harmonien. ont bien le droit de reprocher à l'ad ninistrases. Dans les rangs presses de l'immense tion actuelle de n'entreprendre rien à l'a-

Nons n'avois fait là que résumer l'idée et toes de blane; le joi butaillou des elèves des les sentiments de la presse. D'un autre codides demonstrations. Quatre processions ont Frères des Ecoles Chrétienne de ce fanbourg, l'é il est évident à tout le monde aujourd'hui deployé leurs pompes dans les rues de notre laven ses flammes et ses drapeaux flottants; que les independant et les annexionistes sont en Cité. La matinée a été destinée à la Proces- puis, les tout petits enfants couronnes de la rfaite nul ité, individuellement ou comme sion de la Cathédrale et de l'Eglise Parois. Henrs que l'on avait admirés, le matin, à la partis. Les uns et les autres forment un total de sept dans le parlement, sans se bien com-A 4h. de l'après-midi, commença la pro- prendre eux-mêmes, et il leur est libre de se

Cette situation des hommes implacables de l'opposition, si le pays ne la leur avait pas faitontes champetres, mais elle rivalis avec ces te, serait pent être le résultat de l'espèce da dernières par les élégants préparatifs et les démocratie qu'i s se font g'oire de professer et qui, dernièrement, a éte definie par un candidat dim e alique peur le Congrés américan, comme la chese la plus surple et la plus racillante q it with a m mele. " En offer, disat-it, chacan l'arrange à sa façon, elle plait à tout le monde, elle répond à toutes les latifudus et longitudes; last, elle envelopps (on theorie) toas les paiples, de san vaste manteau. Elle est si clastique, qu'elle permet au frec soiler Roch -On nons apprend que M. Louis Proulx, | du Nord et à la chev derie du Sud de marcher ensemble, de travailler ensemble et le voter ensemble, bien qu'une grande et un que quest'on de parti préoccupe les espris au moment de l'action." Un journal des Etats-Unes reles rues Craig. Sanguinet et Ste. Catherine. tion. M. Harper, de Nicolet est aussi en ville co-mait là le canactère de la democratic moderne. En Europe, au foyer même de cette propagande, Cexperience est ficte, et il est invinciblement prouvé que l'unité de princ pe manque au systèn e de la democratie. Quant à l'unité d'action, c'est autre chose ; qu'il s'ag.se. par exemple, de détroire avant d'ediner, ses partisons se mettroat facilement d'ac-

> Lis roo mis que le pays peut reclamer ne nécessitent pas l'indipendence proprenent dite, c'est-à dire, la rupture du lien qui atta-Décédé, à Repentiony, M. François Louis ront les colo nes l'administration e madience se prête à cette intention : nous en vayous un exemple dans le discours de M. Lafoatri-Morritt en favour de ce système, qu'il dat des'il le demande. Lorsqu'on entend un représentant reprocher publiquement aux ministres de s'opposer aux réformes, il n'est que juste de constater ce qui est vrai à cet éganl.

Le discours d'Ouverture, et celui qu'a pronouce M. Hincks en chambre presque au debut de la session, out signalé comme avantaon va le voir par on paragraphe qu'a tradait

" Vous verrez avec paisir dans quelle belle position le crédit de la province est placé à en leur fournissant une occasion de plus de Londres. Tout votre en prunt, à six par cent racheter leurs pechés par leur largesse. Et de £150,000 a été pris en 48 heures, cette semaine. Maintenant, donnez à chaque homme ce qui lui appartient (neus sommes tonjours portés à le faire, et bien que nous lui ayions souvent refusé la sagesse et le désintéresseque pour guérir, ne frappe le coup de la mort | ment comme politique, nons ne pouvous pas nous reprocher d'avoir donté des talents administratifs et financiers du Monsieur en question). Je sais que vous avez à remercier M. effet). Ce sont les explications claires et savantes qu'il a données à M.M. Barings l'annhe dernière qui vous ont valu cet argent si

promptement et, je suppose, si à propos. C'est aussi des le commencement de la session que M. Christic aurait fait connaître les résolutions qu'il devait sonnettre a la Chambre, et dont nous reproduisons une copie.

1ère. - Qu'il est expédient de diminuer les dépenses de la législature, de la liste civile, de la province.

annuolloment à ou davantage, ct

qui se trouvaient au grenier. deviennent la paneres en sa présence, et attendre chaque de se rendre au fort ; musqu'il est trop tard ler, il est vrai que ces aumò les n'out rien Augleterre. Un correspondant du Herald. proie des flammes. C'est là que l'incendie a jour de sa main libérale, ce qui, chaque jour anjour l'hui, que nous constitue de leur mérite, et qu'elles touchant à cette question, s'exprime comme commonco. Il n'y avait d'autre foiture que suffit à nos besoius. Dininus dedit, Dominus pourrons, et que demain matin il verra M. n'en reces cont pis une moindre recompense. des ecorces de cèdre clouees sur des triangles abstulit : sit nomen Domini benedictum. Le MacKenzie. de sipin. Anteur des tuyanz des poëles, elles moment de la Providence a para avec éclat : Aller nous établir au fort, était sujet à un étaient extrêmement desséchées, les étiquei- un instant de reard, et mille choses qu'on a grave inconvénient, celui de n'être à portée les, fonestées par le vent, auront probable- pu sauver, étaient perdues sons retour. Pen- ni de l'église ni des sauvages. Aussi accepment suffi pour les mettre en combustion. Lu dant que les murs de l'édifice achevaient de tames-nous avec reconnaissance la proposition un cliu d'ail, tout l'édifice fut couvert comme se consumer, nous alla nes nous prosterner de- faite le lendemain par M. MacKenzie, de ainsi, pour conclusion finale, j'en revenuis a d'un manteun de flammes se perdent dans les vant le St. Sa rement, et déposer dans le nons faire bat, rune maison le plus promptetourbillons d'une noire fumée.

les étincelles embrasées dans la direction de mieux que toutes les actions de grâce de la vaux trainent du Fort William à L'Immil'Eglise, située à vingt pas de la maison: peut-| prospérité. être enssions-nous essuyé une double perte. Heureusement encore que le sinistre se déclara à midi; s'il fut arrivé pendant les offices ou durant la muit, peut être eussions-nous été de ce qu'il nous avait laissé. trop heureux de pouvoir nous échapper avec une soutane sur le dos. Alors notre situation ent été véritablement critique. Figurezvous, en effet, mon Réverend Pere, la position d'un panvre missionnaire, refoule par delà ces c'est-à-dire quatre mois durant! Muis notre

Tout était jeté pêle-mêle dans la neige,tout fut recueilli pen à pen et porte à l'église. Ainsi Notre Seigneurs: fit lui-même le gardien

On avait aperçu du Fort la sumée de l'incendie, mais personne n'en soupçonna la cause. On crut que c'était une samée faite sans motif on par jeu. Le soir un des engagés vient à la prière. Il est loin encore, quand tout-àloes immenses, au fond de ces lointaines forêts coup s's regards déconcertés cherchent en sans avoir la consolation d'offrir la victime vain, au milieu des ruines, l'habitation des et où je suis trop heureux de trouver une hossainte, de se nourrir du pain des forts ! et celu Robes Noires. Il s'arrête ébahi, puis, s'élantout au moins jusqu'à l'arrivée d'un vaisseau, çun sondain, il retourne sur ses pas, et court porter au fort la triste nouvelle. Aussitôt le Père Celeste, sans la permission duquel il ne bourgeois, M. J. MacKenzie, qui s'est tontombe pas un seul cheven de notre tête, ne jours singulièrement recommandé à notre revonfait pas nous rendre at sei pauvre que Job; connaissance par sa prevenance et ses bons crifices pour la Propagation de la Foi. Je ne du chemin à faire. - O. El duantre, je ne fe- de tous les émoluments d'office se montant

cœur de ce bon Maitre ce Deo gratius de l'ad-ment possible par ses engagés. A l'instant mal, assez paissant pour en tirer le bien ; ce Heureusement que le vent ne sonfilait pas versité, qui vant, disent les sunts, mille fois neuf ouvriers se mettent à l'œuvre. Les che- Dieu dont la miséricordique bonté ne blesse culé Conception les bais d'un hangur récemment démoli ; et la nouvelle maison va s'élever comme par enchantement. Pent-ctre est-elle près d'être achevée en ce moment; ferventes dont vons êtes environné, et agréez Hincks pour ce'a, (et nous le remercions en car comme vous le voyez par la date de ma le profond respect avec lequel je suis, en union lettre, ce n'est pas à L'Immaculée Conception de vos prières et SS. sacrifices. que je vous trace ces lignes. Après avoir fait, à la lueur de l'incendie, les premières Vêpres de nos Martyrs Japonais, je partis, le londemain de leur fête, pour la Rivière-aux-Tourtres, où l'on m'attendait depuis longtemps pitalité henveillante et commode, tandis que mes frères sont à la gêne.

il ne voulait pas même nous priver du néces- offices, envoie un message au R. Père Choné pouvais me défendre d'une peine secrète, on rai pas le chemin, il est tout fait.

boitense, on parvient à sauver à peu près tont saire, mais seulement de l'utile; il voulait pour nous inviter à descendre chez lui : il voyant se consumer inutilement dans les une partie du linge et toutes les autres choses jours nous considérer comme de véritables. P. Choné répond que su pansée était en effet vre. Il est vrai, me discissée pour me conso-Et celui qui nourrit les oiseaux du ciel, saura | de sa lettre, la Minerve: bie a nous trouver de nouvelles ressources ; il saura, s'il lui plait, toucher le cœur des riches bénirce Dien assez sage pour permettre le que pour rappeler à la vie.

Recommandez, s'il vous plait, mon Révérend Père, notre mission aux prières des âmes

> M. M. J. FRÉMIOT S. J. Missionnaire

DIALOGUE ENTRE UN CURIEUX ET UN ORIGI-NAL. - C. Où allez vous? mon ami - O. Ton devant moi - C. Mais je vons demande où va Cette perte ne m'a causé qu'un regret : j'ai le chemin que vous suivez? - O. Il ne va nulle et les frais généraux du gouvernement-civil pensé qu'elle était moins la nôtre que celle de part, paisqu'il ne remue point-C. Panyre ces généreux chrétiens qui s'imposent des sa- imbreile! Je vous deman le si vous avez bien

d'accorder des salaires fixes un lieu et piace nant de M. Hincks] car quand sept mille de de ces émolaments.

3e. - Qu'il soit présenté une humble adresse à Su Majesté, pour lui demander que le traitement du représentant de Sa Majeste, dans cette province, soit mis à la charge du trésor impérial.

4e. Qu'il est expédient d'interdire aux procureurs ceneraux de prendre part aux affaires politiques da gouvernement, et de les restreindre dans la sphère de leurs fonctions officielles comme officiers en lor de la conronne.

be-Qu'il est expedient d'introduire le principe électif dans la construction du conseil legis'utif, et généralement de l'étendre à compétents à conseiller Son Excellence en tontes les nominations aux charg s tennes cette matière? Et avant de répondre, ils fe- moins. sons le gouvernement de cettte province. Toronto, 14 mai 1850.

M. Christie est un réformiste, et de tels articles de réforme sont bien les plus importants dont paissent avoir à s'occuper les hommes politiques de la catégorie à laquelle il paraît de l'apprendre ; mais je suis bien certain que appartenir. Il y a dejà en discussion sur les jamais une pierre lui aur it été lancée, s'il mesores plus haut cirées.

VOTES ET DELIBÉRATIONS DE

L'ASSEMBLÉD LÉGISLATIVE.

Suite.

M. Lafontaine .- Ne doute pas que la doctrine d. M. H. J. Boulton en faveur des consei s'électifs dût a voir quelque succès. Mais on ne peut prendre en considération ce sojet pour le moment; cela nécessiterait l'examen de plusieurs q i y ont rapport et qui operement un changement complet de notre sys- tative onverte de la port des ministres de s'asteme de gouvernement. Il n'est pas pret surer le pouvoir parmanemment. Cela est à dire que rien ne pourra être fait dans un autre tems pour mettre le conseil sur Canchon que je pense être dans les contidenun meilleur pied; mais it résistera à tente tentative de constituer pour le Canada un conseil tel que celui qui a été établi au Cap de seisle d'attendre l'opinion du peuple exprimée Bonne - Espérance. Un conseil ainsi organise pent, en egard à l'état respectif des sociétés, être de mise dans la colonie d'outre-mer, et ne l'être pas ici.

Il est vrai que les 92 résolutions derrandaient un conseil législatif électif : mais alors on ne songeait pas au gouvernement responsable. Le changement de not e forme de gouvernement a été tel qu'il n'est plus aussi necessaire qu'il l'était à cette époque d'avoir un conseil législatif électif. L'hon, membre annexioniste Ini-même? Phon membre a é é ! requis par ses constituants de definir sa position. Une chose est cependant certaine : c'est que les signataires da " manifeste" annexionste, n'out jamais assigné cela pour raison de leurs sentiments annexionistes. Comme la question d'un conseil legis'atif électif n'a pas ete agitée depais l'union des deux provinces jusqu'à ce moment et tend à introdure un changement organique dans la constitution, beaucoop de messieurs du Bas Capada pensent qu'on ne doit pris ngir a cet égard avant que le peuple uit en l'occasion d'exprimer sa pensée aux polls. Il espère que l'hon. membre pour Norforlk reflechira Sit est been opportan d'aborder aujourd'hui cette question avec avantage. II (M. Lafontaine) croit qu'il

chellion, bill prepare expressement pour in demniser des rebelles, par un hon, moesieur (M. Lafontame) qui siège ici comme chef de l'administration, mais que, da temps de lord belle.

M. Lafontaine .- "Jamais !"

Sir Alian McNab.-Continue on cer termes:

- In warrant n'a-t-il pas été émané contre cet hon, mersion, avec time resonnens. Warrant fut envoyé en Angleterre a près lui, appliqué au Conseil fégislatif, il le seran'a-t-il pas fui en France aussitét qu'il fui fut passible

M. La Fontaine nie formellement l'exactitude dis assections dissir Affan McNah.

Le Dr. Davigson appuya M. Labontaine contre les avances de sir Allan.

Sir Adan. - Mes allegaes sont yrais, si yrais que je défie l'hou, procureur-géneral. Est de I s nier. L'han, monsieur avait préparé cette rebellion, et casaite abandama le pays, laissant ses amis la diriger anssi bien qu'ils pouraient. Que fit chacun des quatre hosorables Messieurs qui siegent vis-à vis moi. rebelies armés, et quand le représentant de Sa Majesté appela les toyanx sajets à lui venir en aide jour défendre le pays et ses instiintions? Or, etait Phon, procureur general Est? En France. On était Thon. procureur général Ouest ? Il prenait soin de ses fivres et et de ses payiers.Où était l'hon.Inspecteur général ! Caché dans son hamae. Où était l'hon Commissaire des Terres de la conronne ! Il ne pouvait être trouvé mille part. Et copendant ces hon, me-sieur, se sont approchés de Son Excellence, il n'y a que quelques mois. fesant profession d'un amour merveilleux pour les institutions du pays, ini con-cillant de démettre de la commission de la paix nombre de magistrats hautement respectables et des officiers de milice, hommes qui, en 4837, s'etaient mis sons les armes et avaient chasse Phon, monsieur du pays qu'il avait agité simplement parce qu'ils avaient signe de leurs noms un document exposant leurs vues sor le changement opéré dans le pays. Il n'est Ins étonment que la population loyale de Montreal se soit era insultée, car j'appaie su

cette assertion, clest la population la plus

Excellence deman lant son refus de sanctionner le bill des pertes de la Rébellion, de quelle manière leur pétition a-t-elle été reçue? Ils furent informes, " qu'elle recevrait sa meilleure considération." Etnit-ce là la réponse qui convenuit à des hommes qui, au temps du danger, s'étaient placés au premier Les hommes qui ont conseillé cette réponse siègent ici vis-a-vis. Je ne veux pas comparer les hommes de Montréal avec eux, ils soull'iraient trop de ceue comparaison; mais je teur demandera s'ils croient qu'i s étaient l ront bien de penser que leur position est très délicate, quelques uns d'entre eux, comme je l'ai déjà dit, agant fomenté activement la rébellion. Plus tird le gonverneur lapifé dars les rues, et j'ai été excessivement faché avait suive une autre ligne de conduite. Le résultat a été que Son Excellence se renferma dans sa cellide de Monklands pendant. trois mois, au fieu de se rendre en ville chaque joer pour re aptir son devoir. Comme de raison son cabinet l'avait avisé que sa dignité avait été insultee. Et finalement le gouvernement fat transporté en cette place on je suis content de le voir, vu sa proximité du tien que j'habite. L'hon, monsieur a donné une histoire létaillée de la manière dont le bill des pertes de la rebellion a etc. introduit et passéd'une mamère concise, du bill de représentation de la dernière Session, qui était une tenparfaitement clair, vu la manière dont M. ces du ministère plus qu'aucune autre homme. en a parté sur son journal. Mais je leur conan poll avant de renouveler la tentative. M. Merritt. - A entenda avec peine le dis-

cours de M. McNab : l'eût écouté avec plaisir disentant une mesure pratique; et trauv · pénible la mention de sujets disentés durant la dernière session des semaines entières et ayant conduit à des scènes de violence dont le souvemr ne devrait être rappelé que le moins possible. If no pent done suivre M. McNab sur l'arène qu'il a choisie. Il faut oublier ees animosités pour que le pays pros-(M. Boulton) a da que le cui d'annexion a cu | perc. Il ne conviert à l'hon, membre qui pour motif la passation du bill d'indeminté au vient de parter de mettre en scène devant cetconseil législatif. M. Boulton est peut être le chambre le gouverneur-general ; le ministère n av sé et dès lors, est responsable des mérite quelque credit, il est moins du à l'hon. actes dont s'est plaint M. McNab; et le gouverneur en sanctionnant le bill d'indemnité. a agi comme le vent la constitution, et a éte condaite que j'ai suivie, se trompent et ils ne avec laquelle j'ai été traité parmi eax." M. lue pour ce fait par les hommes de bien de tous les points de la provioce. If (M. Merritt) | bue le support que je donne au ministère. pense que le bill d'indemnité a fait beaucoup de hien, en montrant un peuple du Canada qu'il a le pouvoir de se gouverner lui-même et que le gouvernement impérial ne vent pas iutervenie dans l'exercice de ses droits. Il comprend bien, d'ailleurs, la colère de l'hon. monsieur qui est alle en Angleterre pour deman fer aux autorités imperiales de décreter que la minorate da people du Canada doit gonverner la majorité. Cette deuvende a été mise devant la chambre des commanes, et une ront ; que le changement heureux opèré dans grande majorite en est venne à la décision de Sir Allan McNab. - Lo cri d'Annexion n'a faisser au peuple du Canada so gouverner luipas d'antre conse que le bill des pertes par la méme. Un million et d'uni de citoyens doi- qu'il ne peut plus gouverner le pays à sa mavent être en état de conduire leurs propres affaires. Les communes ont aussi approuve la noble conduite du gouverneur-général. le premier goaverneur constitutionnel que le 11 int-Scaton (Sir John Colborne) a été appelé re- ! Canada art jamais en . Le chambre des lords. saisie elle-même de la question, a décidé que le Canada doit avoir un gouvernement libre. Lord J. Russelt a prouve par son discours devant les commun. s, que nous avons ce gouvernement. Il teraline par dire que le peuple est en favenr de principe electif, mais de £500 pour son appréhe ision let n'a-t-il pas | qu'il n' st pas te as de discuter cette mosure, désirent avancer les intérêts du Canada. U fai le Montréal en Angleterre, et qua it le et que si le peuple veut que ce principe soit

Le colonel Gugy, - N'est pas en favour d'un conseil legis auf électif. Il désupprouve la manière dont Sir Alian a discute. Ce monsieur occope une position 'qui lor permettroit' de faire beaucoup de bien à son pays, mais il ne comprend pase the position; if ne montee que le desir de bless r les sontiments de ceux | bre un parti qui soit dique de leur succéder. qui fui sont opposés. Le pays suit que M. ve Nah approuve les scenes de colonce dont il a été le témoin l'année dernière. Lui (M. (Ingy) les desapprouve, et brise avec ses auciens amis sur ce point. Hen est peiné, mais sur le même principe, il croit devoir à son pays quand la cité de Toronto fut attaquée par des de ne rien faire qui puisse teadre à renverser l'administration actuelle. Les ministres serait pent-être surpris de cette déclaration (de M. Gagy), mais ses anciens amis le savaient. Il pense que l'effet nature! de la conduite de Chevatier (Sir McNab) serait l'anarchie et la confusion. Il a agi toute sa vie avec la minorité, mais il ne vondrant pas aujou d'hai établir des principes qu'it serait oblige de répudier sons d'antres eireonstances. Si on renversait le ministère, qui pourr it-on mettre a sa place? -- Le discours d'ouverture est plein de choses, et fait állusion a des mesures pratiques que le pays requiert, et qu'il scrait mieux a la chambre de disenter que de rappe-

ler des scènes que l'on doit vouloir oublier. M. Gagy parle ensuite longuement confre l'annexionisme et ses partisans qui crient à la

ruine et au dépérissement de la province. M. Christie a parle dans le sens inverse au discours de M. Gugy, mais on ne l'a, à ce qu'i parait, ni bien compris, ni bien entenda.

Le Dr. Nelson. A été peiné de la chaleur et de la véralence da langage de Sir Allanloyale de la province ; [écontez, écontez, ve- l'hon. Chevaher n'ait pas contribué avez les born) lui fait homieur, excepté le sujet de l'an l'dans ces établissements particulièrement on-

nuis du pays à sa pacification. Il repousse cet e population adressa une pétition à Son l'application de l'épithète de rebelle qu'il mé- vant la Chambre. prise, parce que, quant à loi, dit-il, elle est l'ausse comme l'enfer. Il d'u qu'il (M. Nel- 16 que sur la défensive. son) a été rebelle, non à Sa Souvernine, mais à une vi'e oligar-hie composée d'hommes tels que ceux à qui l'Angleterre doit la perte des treize colonies. A l'exception d'un seul homme, personne de ceux qui ont pris les armes rang et avaient exposé leurs estomacs à l'acice? avec lui (M. Nelson) ne désire la séparation de cette colonie d'avec l'Angleterre. Il ne se sont révoltés que parce qu'ils étaient déponiltés de leurs droits de sujets anglais, parce qu'ils ne ponyaient jouir des privitéges des institations britanniques ; ils ne désiraient rien de plus, et ne pouvaient être sausficits de

L'hon, membre pour Hamilton a fait une attaque contre les prêtres et le peuple catholiques da Bas-Canada. Ne se rappelle-t-il pas quand il parle ainsi, ses liaisons étroites avec les membres de cette église? Les vertu, la piété et la dignité de personnes qui ne sont maintenant plus, ne lui rappellent-elles pas faveur d'un conseil législatif electif, ecunue l'injustice qu'il a faite à cette église? Il a. sans donte. l'intention d'exciter les sentiments du peuple du Haut Canada, contre le peuple! du Bas-Canada, pour soulever une guerre entre cux - Le pemple du Bas-Canada est loyal. et à qui cette lovanté est-elle due 2 au clergé. de l'eglise catholique qui est diffamé par plus d'un soi-dis int loyal. D'ai été dans mon plas jenne âge un chand fory rong a et disposé a détester tout exqui était entholique et Canadien-français, mais une commissance plus familière de ce pemple a changé mes vues: dans le parle neut ; et il a parlé aussi, mais | j'ai été bientôt convain a qu'en politi par il | ne demand : rien de plus que ses droits. De- d'un conseil legis'auf électif. Il rappelle des puis l'ai essuvé tronte années de travaux dans antécedents de M. Papineur sois l'ancienne la cause de ses droits.

On a fait circulé un bruit faux et malhonétà indust par des motifs d'intérêts personnels | se défend contre l'impatation d'avoir soutiré à sontenir l'Acte d'Indomnité, - que je devais de l'argent pour rédiger le bill de la Trinité. recevoir one partie des cent-mitte touis. L'hon, 14 J'admets, dit-il, que j'ai reçu 225 pour remembre pour Horon a dit que c'est par l'in- diger ce bill, mais je l'avais declare Canchefluence de l'hon, membre pour Norfolk que j'ai consenti à renoncer à ma reclamation à une part de l'indemnité.

M. Cayley, M. H. J. Boulton me l'a dit. Te Dr. Nelson, Oai, eet hon, monsieur se vante d'avoir sauvé le ministère; il serait tombé, s'il l'avait sontenu. J'avais compris l'hon, mon-ieur quand il vint à moi à ce sujet ; je bi dis que si que ques sacr.fices de mu jugée. part étaient nécessaires pour faire restituer aux infortanés qui ont souffert des pertes, j'étais pret à les faire, et j'avais dit avant cela à quelques-uns de mes bons aonis de la chambre, que j'étais prêt à les faire. Si cet acte membre pour Norfolk qu'à moi-mê ne. Ceux qui m'attribuent des motifs-d'argent dans la me connaissent pas. C'est à cela qu'on attrile bien public, tandis que la conduite de cenx qui l'opposent est inspirée par le désir de leur propre avancement.

M Nelson fait voir qu'on avait négligé les Bes-Canadieus en les tenant sur l'arrière du terrain. Il dit qu'il espère que l'Union des deux provinces qui a été faite pour les perdre. sera firalement leur moyen de salut, et qu'un jour viendra que les rivalités de partis cessenotre forme de gaivernement porte un parti desappointe à poasser le cri d'annexion, parce Il justifi les Camdiens-F mucais ex prio e lears sentiments et donne à la situation politique du pays ses véritables caractères.

M. Sanborn, - N'est lie à aucun parti ; ne partage pas les sentimens haineux que nourrissent de vieux partisans politiques contre leurs a lversv'res. Sir Altan McNaba dat que le désar de l'annexion est procena du Bill des portes de la Rebellion; tel n'est point le cas-Qu'int au gouvernement actuel de la province, les homon's qui le comp sent sont libéraux et (M. Sanbora) pense one beaucoup de messieurs qui dans la Chambre n'aoneat pas à manifester leurs sentiments, sont de cet avis. et désirent le maintien du ministère, par l'entière conviction qu'on ne sutrait-tronver des hommes alus capables de remplir leurs fonctions. Il désire que les ministres actuels restent an ponvoir; if ne voit pas dans la chan-Il press que l'administration a fait passer des mesures qui sont propres à faire le bien de la province. Il sosticulra le gouvernement dans la généralité des cas quoiqu'il daffère d'asvee his sur quelques sujets, et sartoat sur la question de l'annexion.

M. Sanborn s'étend ensuite sur l'annexion et les destitutions des unnexionistes.

M. DeWatt lui succède et s'exprime dans le même sens et defend les annexionistes en général, et ceux de Sherbrooke en particulier.

M. Duntan Ross. - On a det à tort que les membres du Bas-Cana la s'opposercient aux amendemente relatifs à la Cour de Chancellerie par le mo if de leur détermination à sontenir le ministère. Les membres du Bas-Canada avec les prels il est familier, ne voteraient pas, il en est dr. pour une mesore que leur conscience condamae of pour soutenir aucun parti. Ils s'abstiendrait sans doute de voter pour les amendements qu'ils ne comprendraient pas bien et que leurs, adversaires proposent dans un hat insidieux. Ils feront toujours leur, devoir et s'opposeront au retour de l'ancien pacte de famille, II (M. Ross) avait espéré en entrant dans la chamore une atmosphère politique un peu meilleure qua celle qu'il y res-

nexion qui, dit-il, ne doit pas être discuté de-

M. Sanborn se lève et dil 'qu'il n'en a par-

M. Ross reprenant: - " Sur la défensive on sur l'offensive, le sujet est décidément offensif pour moi, et je ne puis en parler qu'avec indignation "

M. Holmes. - Parle longuement d'annexion et de Downing street, blane à ce propos pour la première sois, dit-il, le misistère. Son discours termine la séance.

Jendi, 23 mai.

M. Prince renouvelle ses dictemations en faveur de l'indépendance, et parle d'une pétition à ce sujet qu'en lui a remise, la reelle est l signée, dit-il, de 300 personnes. Il aionte que i l'annoxion n'est pas à mégriser, et que lai, M. Prince, est loyal à sa Souveraine.

M. Badgley. B'and les ministres sur le changement du siège du gouvernement. L'aunexion est un projet insensé. Il croit cepeninstitution conservatrice.

M. Papineau. - Renouvelle ses attaques contre les ministres à propos d'un conseil législatif electif.

Le discours de M. Papineau en sette occasion a duré trois heures. Nous nons absterious de l'analyser n'y tronvant à très peu de chose près, que des reproches et des accusations reitérées contre l'administration.

M. Cauchon le suit .- fi cite et commente les diverses parties du discours d'Ouverture, se déclare en faveur des justitutions electives et fait voir la diffie Ité de la mi-e sur piet constitution, qui for neut contradiction avec s s 195.180; Clyd , 787.410; 1901, 18 520 344. prétentions d'aujourd'hait comme examples de nête tout dernièrement, en distrit que j'avais s'in inconsistance en politique. If (M. Chachen) ment devant la Chambre | Jo n'ai pas voté | pour le bill ; je pense que si j'ui en tort, d'autres personnes au moins ont fait la même chose."

M. Canchon s'abstint le voter sur cette mesure à la dernière session en domant pour mo- les pièces d'or et d'argant, dont les plus récentif qu'il avait été employe professionnellement les sont à l'efficie de Louis XIV, et les plus auà la rédaction de cette loi. Cette affaire est prennes apportrement un régne de Louis, IX;

A propos de la translation du siège du gouvernament, il a ajouté :

Pai voté pour changer le siège du genvernement, en partie pour punir la canadle de Montreal, et. encore plus, parceque je desirais voir établir la bonne entente cotre les deux sections de la province, et j'ai à temercier les Hant-Canadiens pour la courtoisie Cauchon signale ersaite l'injus ice des accusations de M. Papineau contre le mini tère à louis avaient été envoyes à M. Papinonn loisqu'il était à Paris, pour achat de livres pour la Province; et que ce monsieur n'en a pas tenu compte et a donné pour raison que cette somme lui était due par la province pour arrérages de salaire.

> walls and the second se PAR LE TÉLEGRAPHE.

(Extrait de la Minerve.)

Torosto, 27 mai 1850. l'adresse est continué. La séance a été o :- la science le soin de les expliquer." verte à 10 houres A. M. L'amendement de M. Prince fut discoté, et la liscussion roula ; sur l'annexion et les destitutions des annexi-

Kent est:

lence n'aient pas juge le règien, ent de question d'une assez grande i aportanav per l'em est. D'une Georgie Benefiel, veuve de feu M. Mintrodaire une mesure à ce sujet, et tre che a che d'une en son vivant cultivaleur de la Poulte-bre pensant fermement que la partie supéricure de cotte provence qu'e le ne part jouir : La noix époise de M. N. Hady. de consentement policique tent que le présent arrangement relatif aux réserves et aux restories continuera.

токовто, 28 m и 1850. La chambre d'assemblee en est venne a un la pencioni se procure vez statue de lem Patren St. vote sur l'adresse vers doux heures et demie DE NEBAPTISTE en s'adressem au magasin du Sous-La chambre d'assemblee en est venue a mede ce matin, après une discussion orageas viet i signiles chilires sont les contre 1 h, en l'évent de Padresse: Les motions de MM. Prince et Boulton ont été rejetees par un vote de 43 contre 14. Celle de M. Cameron a aussi éte ; rejetée par une division de 50 con re 8.

Toxonio, 29 med 1850. La chambre d'assemblee a possé toute la séance d'hier à discuter la résolution de M. Christic sur le retranchement, sans en venir à une décision. La considération de ces re-sa ations fut remise sur une motion de M. Copéase pour enjement ou les métions de leurs so ations fut remise sur une motion de M. Baldwin. M. Hineks a donne avis qu'il proposera la formation d'un comité pour l'arerapport sur ce sujet.

******* Nouvelles et Faits Divers

OBSERVATOIRE. - Le commissariat a d'smandé des soumissions pour l'ercetion d'un l observatoire dans la citadette de Quebec.

-Le comte, de Durham est à New York et doit procéder jusqu'à Washington. It est âgé de trente aus, et est admiré de tous comme un gantil-homme accompli. Il est littéralement obsédé de postesses et recharché de conx qui sont aussi bien amateurs de la M. Ross blane energiquement la tentative haute noblesse que des autres mortels dont les de Sir Allan McNah de order la discorde par grand'pères étaient simplement charpontiers McNah, langage indigne de l'âge et de la por de violens appels au passé. Il ajout que les où fonneliers. Beaucoup d'entre ceux qui l'esition de celui qui l'a tenn. Il regrette que scatimens du député de Sherbrooke (M. San- quentent les théatres et passent leurs soirées

verte aux Coshionables, où les sompers sont inondés de champagne, ont voulu gagner à ces divertiss ments le fortune jenne Lord. mais inutilement. Il y a de ce rejeton d'une grande famille beaucoup de la perspicacité et de la profond : connaissance des hommes qui distinguaient à un degré si éminent feu son illastre pére, Lord Darham, qui avait été envoyé au Canada comme l'un des honnaes les plus distingués de la pairie anglajsgra de la

EMIGRATIOS DU ROTAUME-UNI.-L'Adixième apport général des commissaires de l'Emigration, donne de très inféressantes informations sur l'Enigration du Royaume-Uni. Celte Emigration durant les dix nunées, fin'ssant le 31 décembre, 1846, se montait à 876.392 personnes, domains à peu prés \$5,639. émigrants par année. Dorant les manéer 1847 et 1848 le nombre des émigrants était de 256 270 et 248,089 respectivement, étant près di double di nombre le plus élevé qui ait émissé 'es unuées précédentes. Durant dant les annexionistes justifichies. Il est en l'année 1849 l'emigration s'était élevée na nombre, sons exemple, d : 299,493 personnes dont 260 817 so dirigérent vers l'Amérique on Nor4, 219,450 nox Ents-Unis. ct 41,367 dans l'Amerique Britannique du Mord. Les commissions estiment qu'en 1849 il y ent £1743,500 dépensés pour l'émigration sons y comprendre les passiges de cha abra, et qui sur cette somme if my eat que 20229.200 paves per la caisse publique, ce qui laisse une som ne de plus de £1,500,000 comme montant probable fourni pur les particuliers.

-La quantité de thé qui a amené des droits dans les diffère es ports du Royaumie-Uni, jus prà la sonaine de mière, se devise com ac sait : - Londres, 10,150,897; Liverroot. 2.156,982; Beistol, \$30,786. Hall. A in me ne époque en 1849, 13,284,000. Augmentation 276 339.

-Le rapport de M. Redgrave sur les affais res érimi tell sonous appran loque le nombre des jennes gens d'pais quinze ans jusqu'à vingt-cina qui no forme qu'an discomo do: toate la population, en est pour un quart des crimes qui se comment dans tout le pays.

Un très a a été trouvé à Roncourt, prés d'Anet. (Eure et-Loir); il se compose da différenle tout est d'une va'ear de 7,000 fr un moins. Tostes ees p'éces étaient renfermées dans un not de terre, scellé et reconvert desinagen-

UN SORCIER. -On lit dans la Conditation (Hantes-Pyrénées) : 6 Le célébre abbé l'aramel a trouvé un rival dans nos contrées. Romain Ortigué, âgé de 14 ans, vient, à l'aide sa bagnetto de condrier-fourcha, de doter de nonvelles sources noire valiée, dejà si favorisec. Plusieurs prairies qui n'avaient jamais et arrosées sont, grace à lui, convertes vais je le sapporte parce que je sais qu'il vent ce même sujet. Il termine en disant que 200 de vezi me, et plasicurs hameaux deivent à son talent les belles fentaines dont ils étuient jadis depoureus. Des expériences souvent ranouncléas vienneat témoignor en faveur da : don merveilleux de Romain Ortigae. On enfoult dans la terre une pièce d'or ou d'argent; on office avice soin les traces qui pourraient en faciliter la diconverte, mais c'est en vain que l'ou prend fontes ces précautions : Romain arrive, les youx bandes, sa bigaette joue, et bii bit recommitte le trésor si soigneusement cache. Ces leits anthoni pies sont connus de Dans la chambre d'assemblée le débat sur tous les habitants de Campa; nous laissons à

DECDS.

nnistes.

En cette ville, 1: 2) ult., à l'age de 6 ans et 8 mais,
L'amendement proposé par M. Cameron de George-Alich I Alphouse, deimer fils de feu M. Habert

Lapage, A. St. Simon, 1: 26, 1: lieutowant-colonal Joan Rap-Que la chambre regrette profondoment que tiste Cuanti, cultivateur, à et de 60 ans ; conven integre la question des réserves du el-regé et les recto-ries n'ait pas été mentionnée d'un le discours du trône, et que les conseillers de Son Escel-

saine palis enfants. A Clau Sto. Tall des. (namese de Varennes,) le ler.

A Que'err le 21, à l'a ro do 45, ans, Dama Mangacrita

EXCLAPERALE SCHOOL PROTECTION OF CONTRACT AND CONTRACT CONTR ST. JEAN-BAPTISTE.

H. E.S Speld, &: la Tom, deunces et d. St. Jean-Bontista

C. CATELLL. Rue Notre Dame, près de Bongecours. Montié il, le 4 juin 1850.

AVIS.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION,) ಟಾತು ಶಾರ್ತಣ 🐧

venic solder leurs compress ou prendre des arrengements d'et un PRE MER MAN procadh s'us taute. Panto le que teurs comp es seioni mis adistautiment entre les

ma is d'un Avorat. S'a boss r à M. Gu'ibant au Collège, en an Bévé. M. Daval à la Cure, ou au Soussigné, l'un des membres de la dite Corporation chargé spérialement de cette af-

L. J. C. CAZENEUVE. L'Assomption, le 26 avril 1850.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

II US Syndies de l'E piso, etc., de St. Urbain, recevrom des proposit das pour les constructions d'une Eglise. Sacristic et Presaylon d'ôtre denés dans la susdie Pa-toissa. Les Plays et Devis seront néposés chez M. Doutree in des Syndres résidant au rang double à dater du CUINZE MAI présent. Les propositions servirir equez par lectres cacherés le où avant le 31 juin propain. L'entreproneur dovra être une personnées Ivable ou fournir des cautions à la satisfaction des Syndres. Les lettres adlessées une Syndies des bâtisees de St. Urbain via Sto. Martine.

Par ordre,

TIOS BUREAU.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. COMPAGNIE D'ASSURANCE AUX EMIGRANTS A CHICAGO. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

LONDRES.

BANQUE D'EPARGNE POUR LA VEUTE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL - UN DEMI MILLION STERLING.

Bureaux 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, Ecr., Président.
A. LAROCQUE, Ecr.,
H. L. ROUTH, Ecr., W. LUNN, Ecr.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, Ecr., M. D. H. PELTIER, Ecr., M. D.

F. R. STARR,ECR., AGENT GENER, POUR L'A-MERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

E avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sureté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 2°. L'assuré a droit d'emprunter du Burcau les deux

tiers des primes par lui payées etpar cela n'a pas à crain-dre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen

d'en payer les primes annuelles.

1°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Eillets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera deduit de celui de la police d'assurance.
3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre

ni pour l'examen médical. 4°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée-et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à

l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bouus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5°. On allouera 30 jours de grâce pour le payement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le payement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce payement annuel aurait dù des fait.

rait du être fait.
6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite. Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué

ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours. On accordera des prêts et on payera les polices expireés de suite au dit bureau sans résérence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des sormules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'as-

Montréal, le 12 mars 1850. THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX.

EDINBURGH.... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANAD.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N°. 49, MONTRÉAL.

DIRECTEURS. D'HONORABLE PETER McGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'A-

mérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Cuissier de la Ban-

que de Montréal.
CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. McCORD.
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du

GEORGE W. CAMPBELL, M. D.,

JOHN ROSE, Q. C.,
Agent Légal.
ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

ES grands succès qu'a obtenus la SOCIÈTÉ D'AS-SURANCE SUR LA VIE, justifient plainement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libé-

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sureté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernères années sculement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854 Les personnes qui prendront leur ssurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans. Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus

pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires

de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER.

Directeur pour le Canada. SOURCES DE PROVIDENCE.

ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINERALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hya-cinthe, informe le public que son établissement sera auvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Motellerie pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL-£50,00.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRESIDENT. THOMIC: BAREK: PRESIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.

Et Din-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON, JOSEPH BORRET, Président.

JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.

Directeurs. WILLIAM WORKMAN, Eer. WILLIAM LYMAN, Eer. G. E. CARTIER. Eer., M. P. P. HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Consciller Legal,-L'Hon, L. T. DRUMMOND, Sollici-Arbitre Médical-ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire-THOMAS RAMSAY, Ecr.

Quebec-Agent-H. W. WELCH. Eer. Arbitre Médical-Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel-R. Harrower, Ecr. Melbourne-Thos, Tait, Ecr. St. Andrews-Frank Fa- St. Hyacinthe-Boucher de rish. Ecr. la Bruyere, Ecr. St. Johns—Charles Pierce Trois-Rivières — John Ro-

Ecr. bettson. Ler.

Huntingdon—R. B. So- Hawksbury—Georges Hamilmoville. Ecr. ton. Ecr. merville. Ecr. ton. Ecr. Stansteud-F. Judd. Ecr. Dunham-Wm. Baker, Ecr. Sherbrooke-Wig. Ritchie, Ecr.

ETTE Compagnie est prête à effectuer des ASSU-RANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendance de la valeur on de la durée de la vie humaine, ainsi qu'il accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divets avantages qu'officent les autres Com-pagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérèt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se tiouvent en é:at de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des Annuitées augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnic comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur s s individus sains, ainsi que le prompt règlement des ré

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimes-triels ; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Burean, on fera crédit pour une moitie des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.				
15 20 25 30 35 40 45 50 55 60	1 13 1 1 17 4 2 2 9 2 9 3 2 16 7 3 6 2 3 17 1 4 13 1 5 17 8 7 10 10	1 6 5 1 9 11 1 14 7 2 0 2 2 6 4 2 14 8 3 4 0 3 17 11 4 19 11 6 9 11	1 17 6 2 2 6 2 9 2 2 17 6 3 7 4 4 1 4 5 3 4 6 13 2				

On tronvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demicrèdit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre mair tenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés arcc participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un age spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet age :

AGE A ATTENDRE.

2		50		55		60	65
ge ampuel on assure.	20 25 30 35 40 45 50 55	2 14 3 9 4 13 6 12 10 12	27239	2 5 2 16 3 12 4 15 6 15 10 13	7 7 4 5 3 2	1 19 10 2 8 3 2 19 7 3 14 9 4 18 6 6 16 5 10 14 11	1 16 2 2 2 2 11 8 3 2 9 3 18 11 5 1 6 7 1 5

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. Fran-ois-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, cer., des tarifs, prospectus, formules de de-mande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la

Montréal, le 5 mars 1850.

BAZAR! BAZAR!!

EUDI prochain, 23 courant, un BAZAR s'ouvrira. sous le patronage des Dames de Charité, à l'Hôtel de M. Seraphino Geraldi, place Jacques Cartier. Le profit de ce Bazar sera pour le Catéchisme de Per-

évérance des filles. Montréal, ce 21 mai 1850.

MOIS DE MARIE.

OUVELLE édition, augmentée des PRI-ÈRES DE LA MESSE, VEPRES DES DIMAN-CHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie relieure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez E. R. FABRE ET CIE. Montréal, S. E. R. FABRE et Ct 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. S.

BAU PLANTAGENEY.

E SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il à Jappointe M. Jos Berlau, Marchand Groceur, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de Plantagenet où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraiches, si bien connues du public.

CHARLES LARCCQUE Agent Montréal, 26 octobre 1849.

ES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Bulfalo; car, quand elles out payé le pas sagejusqu'à Chicago, ou les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retaulé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

M. L'EDITEUR,-Voulez-vous bien mentionner dans M. L'EDITEUR,—Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montiéal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques fois ici deux jours attendant le steamer; tandisque s'ils payaient leur passage reulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur content passible pour partier le passage. tardés sur leur ronte, mais ils pourraient piendre le premier steamer qui laisserait le port.

Votre, etc. JOSEPH HOMIER.

CURRICULUM LATINUM

10 mai 1850.

AD USUM JUVENTUTIS.

ES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :

Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vicillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poësie contiem :

Les 3 premiers Livres de l'Enéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide.

Prix 5, 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. cu 1s 9d. ARMOUR et RAMSAY.

E SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce momont une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pe ... les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à coux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Ju. Roy.

Montréal 27 septembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTRE L.

T E Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Mo tréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et à fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises. Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy,

P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux Enfans Jesus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1819.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

78ME ANNIVERSAIRE DE LA

EBV. MEBBE FOUVELLE, (Décédée le 23 dec. 1771) FONDATRICE ET

PREMIERE SUPERIEURE DES SIPURS DE LA CHARITÉ, DITES SœURS CRI-SES, DE L'HOPITAL GÉNÉ-RAL DE MONTRÉAL. A vendre à ce Bureau Montréal, 28Décembre, 1849.

MARUEL

Societes de Temperance DEDIE

A LA JEUNESSE DUCANADA. PAR LE REV. C. CHINIQUY, PTRE.

E soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curès, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT le l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture

J.-BTE. ROLLAND. Monteal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION ? ? On imprime à ce Burcau:

Adresses Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funeraires Et JOBS de toutes fagons; S'adresser à

JOSEPH RIVET. Imprimeur des Mélonges Religieux, que St. Denis pres de l'Evêché.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE.

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Coundn Bas	sclade Reine.	JANV.	FEVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUIL.	AOUT.	SEPT.	ocro.	NOV.	DEC.
	Québec							1-12					
d'Appel	Montréal Québec		<u> </u>	1-12				14-	 	\	1-12		
Comme Cour				1.1-				1.1-		-	14~		
Criminelle.	. Trois-Riv		2-				 -			11-			
COURSUP) Sherbrooke ERIEURE. (a)		12-							1-			
	Montréal		<u> </u>		1-20					1-20			1-2
	örcs		12-25				1-1-1		<u></u>			1-14	
COHE DE	circuit. (b)	20-31	i					16-27					
100011	Quebec .				1 1				ĺ	19-28			
	Kimouski	19~28				19-28	1-10			<u>-</u>			
	Kamouraska St. Thomas		1-10 13-22				13-10				1-10 13-22		
District de	Leeds						19-28				20-29		
Québes.	Beauce			1-10				1-10 13-22				1-10	
j	Lotbinière Portneuf			13-22		7-16		13-22		7-16		13-22	
1	Saguenay	7-10		1-10				1-10			1-10		
Į	Chicontini				1								
(Montréal * Berthier	21~30				21-30				21-30			
1	L'Assomption			1-10				1-10				1-10	
ĺ	Terrebonne			12-21	<u>'</u>	7-16		12-21	ļ	7-16		12-21	
District de	Deux-Montag Ottawa	20-29				20-29				20-29			
Montréal.	Vandrenil							1-10				1-10	
- 1	Beauharnais St. Jean		10.10	1-10	;		10-19	12-21				12-21	
l	Missiskoni		21 - 30				21-30				10-19 21-30		
ļ	St. Hyacinthe.		10-19				10-19				10-19		
ا . د به است	Richelieu		21-30				21-30				21-30		
District des Trois-Ri-	Trois-Rivier t	}	Ì)	}	1	}						
vières	(ļ	1	ļ	ļ								
ni anial de	Sherbrooke!		!	10-10						10-19			
Francois	5 Enton		·			1-10				10-19		1-10	
_ / , 0	(Stanstead					15-24		!				15-24	

La Cour du Banc de la Reine .- Un Juge-en-chef et trois Juges puisnes .- La Cour Supérieure .- Un Juge-enchef et neuf Juges puisnés .- La Cour de Circuit .- Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaisssance de toutes poursuites au-dessus de £50, ecurs actuel, et a des sé. ances hebdomadaires pour certa subjets, causes expartes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit pre : connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel. La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

† La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra sièger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque unnée. I La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra sieger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décem-

bre, chaque année, 🖟 La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi,les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. E Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouverr son

ATELIER DE RELIEURE a l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude

qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours on mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Enore, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

I. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveau ses pratiques que tout VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Il attend ince-samment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MON-TRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc,

Montréal, 26 mai.

ES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collec-être donnés EN PRIX, ou à former UNE B1-BLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants : Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in- 8

do in-12 Do do do ir.-18 des Ecoles chrétiennes Dσ in-12 Gymnase moral, in-12

Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfans

Do des enfans picux, de l'enfance chrétienne, Do Morale et Littéraire, Instructive et amusante, Do

Dο Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., ____ VSSI:-Un assortiment tres varié le LIVRE DE Sixlignes et au-dessous, tère insertion,

PRIERES avec relieures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCOR-

DEE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3,) 21 mai 1849.

LE MOIS DE MAI.

E Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSECRA-TION et de plusieurs Salutations a LA St. Vierge elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le mônie prix.

J.-BTE. ROLLAND. No. 24, rue St. Vincent

Montreal, 19 avril 1850.

ES Marguillers de la Paroisse de St. Hermas rece-vront des soumissions pour les réparations de l'Eglise Paroissiale, jusqu'au 17 JUIN prochain. Pour Plans of Devis, s'adresser au Presbytère.

P. POULIN, PTRE. Montróal, el 3 mai 1850.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,

Neuvaine pour se preparer a la Ectedo la naissance de Nº ...I.C.. Par le R. P. Muzzarelli, de la C. de J., tra-

duite de l'Italien, d'après la dernière Edition PRIX: Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES.

vendre un bean Bénitier en pierre et A vendre un bean Bemtier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles .- S'adresser à

J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ORGANISTE DE LA CATHEDRALE, nyant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons DE MUSIQUE.

GARNOT, Professem de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848. the state of the s

PIASTRES frais de poste à part.

in-32

SI-ni

in-12

in-18

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publicat DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abornement pour l'année est de QUATRE

Les MELANGES ne requirent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expi-

ration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

.±0 2 8 . 0 0 7 Chaque inscrtion subséquente Dix lignes et no-dessous, l'ère, inscrition, . 0 0 11 Chaque insertion subséquente, Au-dessus de dix lignes, [lère. insertion] cha-

que ligne 0 0 4
Chaque insertion subséquente, parligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publićes jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes,etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX MM. FABRE, & Cie., libraire VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Pire. V Montréal, Trois-Rivières, Québec, M. F. PILOTE, Pice Direct. Ste. Anne. Rivière du Loup, M. L. BARIBEAU. St. Athanase, M. H. AUBERTIN.

St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de n Maison de l'école près de l'Eveché, coin des rues Mignonne et St. Denis

JOS. LAROCQUE, Pire.), RÉDACTEUR EN CHEF. PROPRIETAIRE, IMPRIMEUR.

JOS. RIVET.